



ACADÉMIE
DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Corps d'inspection

IA-IPR

Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par : Floriane TANGUY

Secrétariat : Anne LADMIRAL-CELLARD / Marion YAHIA

Tél : 03 80 44 87 05

Mél : corpsdinspection2@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Dijon, le 2 septembre 2024

L'IA-IPR de philosophie

à

Mesdames et messieurs les professeurs de
philosophie
s/c de Madame, Monsieur le chef d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2024/2025

Mesdames et messieurs les professeurs de philosophie,

Chères et chers collègues,

J'espère que les congés d'été vous ont permis de prendre un repos bien mérité et que, chacune et chacun à sa façon, vous avez pu vous ressourcer.

En ce début d'année, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux collègues qui arrivent dans notre académie et à ceux qui débutent dans le métier ; les professeurs-stagiaires que nous accueillons bénéficieront de l'accompagnement de collègues que je remercie chaleureusement d'avoir accepté cette mission de tutorat.

➤ **Baccalauréat 2024**

J'adresse l'expression de ma reconnaissance à l'ensemble des professeurs correcteurs des épreuves d'enseignement de spécialité comme de philosophie au baccalauréat ainsi qu'aux responsables de commissions pour la qualité du travail accompli.

J'ai pris bonne note des difficultés d'organisation et des propositions dont m'ont fait part quelques collègues : vos retours nourriront les réflexions partagées avec la DEC pour la session 2025 dont le calendrier nous a été communiqué dans le BO n°27 du 1er juillet 2024. Je vous prie de bien vouloir prendre note des informations qui concernent la philosophie et les épreuves de spécialité : "Les épreuves de philosophie sont fixées le **lundi 16 juin 2025 matin**. [...] Les épreuves écrites de spécialités sont fixées les **mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19 juin 2025** [...]. **Les enseignants chargés de la correction des épreuves écrites terminales sont dispensés de surveillance de ces épreuves dès réception de leur lot de copies.**[...] Les dates de l'épreuve du **Grand oral** sont à l'initiative des académies à compter **du lundi 23 juin et au plus tard le mercredi 2 juillet 2025**, afin de tenir compte des ressources et de l'organisation de chaque académie. [...] **Les épreuves du second groupe du baccalauréat général et technologique**, ainsi que l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel, se dérouleront dans l'ensemble des académies **jusqu'au mercredi 9 juillet 2025 inclus**."

A l'instar de l'an dernier, il me faut attirer votre attention sur une situation fort heureusement très rare mais qui m'a été de nouveau signalée par des examinateurs et des chefs de centre : certains candidats se présentent au second groupe d'épreuves sans liste ou avec une liste non conforme. Parmi eux, certains n'ont pas étudié d'oeuvre pendant l'année ; d'autres ont seulement suivi une rapide préparation en mai. Je vous rappelle donc que l'étude d'une oeuvre suivie en classe de philosophie de terminale générale ou d'extraits en classe de terminale technologique est une obligation réglementaire. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de préparer les élèves à un éventuel oral du second groupe mais d'abord de mettre les élèves en contact avec les textes, avec une oeuvre

cohérente d'une certaine ampleur et de se familiariser avec la pensée d'un auteur. En terminale générale, cette étude complète le travail que vous réalisez par ailleurs en analysant des extraits à l'occasion de vos leçons. Il est donc recommandé de ne pas attendre la fin d'année pour s'y consacrer mais de commencer ce travail au plus vite pour permettre aux élèves de s'imprégner des contenus de l'oeuvre et pouvoir en faire usage le jour de l'épreuve écrite du baccalauréat.

Il importe enfin que vous prépariez en fin d'année la liste visée par vos soins et par le chef d'établissement indiquant l'oeuvre suivie avec éventuellement les passages ou chapitres étudiés (terminale générale) ou la liste de textes et les textes (terminale technologique) afin que les élèves puissent la présenter à leur examinateur lors des épreuves du second groupe. Les notes de service précisent que **la « note écrite ou dactylographiée » présentée par le candidat à l'examinateur doit faire mention « des questions auxquelles l'étude de l'oeuvre ou de certaines parties de l'oeuvre » [dans la voie générale] ou « des textes [dans la voie technologique] a été associée »**. Concernant les modalités de cette épreuve orale de contrôle, vous pouvez vous reporter au BO spécial n°2 du 13 février 2020 (note de service 2020-023 du 11-02-2020) que vous pouvez aussi aisément consulter sur le site philosophie de l'académie de Dijon.

➤ Les rendez-vous de carrière (PPCR) et visites-conseils

Les professeurs éligibles aux **rendez-vous de carrière** ont reçu ou vont recevoir une notification les en informant et seront avisés de ma visite quinze jours avant. J'invite les collègues concernés à s'emparer du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (B.O du 25 juillet 2013) et de la possibilité de renseigner le *document de référence de l'entretien* : il s'agit d'une aide à la préparation de ce rendez-vous de carrière afin de mieux cerner les éléments que les professeurs souhaitent souligner concernant les compétences évaluées, de valoriser leur engagement et de présenter leurs projets d'évolution professionnelle.

Parallèlement aux rendez-vous de carrière, des **visites-conseils** demeurent possibles à titre d'accompagnement à l'occasion de mes déplacements dans les établissements de l'académie et concerneront prioritairement les professeurs contractuels et professeurs néo-titulaires. Ces visites relèvent du suivi et du conseil, non de l'évaluation ; ces visites en classe et ces entretiens sont des moments privilégiés pour échanger avec vous : j'observe dans vos classes des pratiques innovantes et efficaces, je recueille vos interrogations, vos besoins en formation..., autant d'informations qui nourrissent ainsi le dialogue avec le « groupe philosophie » de l'IGESR. Si vous souhaitez bénéficier d'une visite-conseil, en particulier si vous êtes éligible à une promotion et souhaitez ainsi consolider votre dossier de candidature avec un rapport récent de visite, je vous invite à prendre l'initiative de me solliciter ; je vous serais reconnaissante de bien vouloir me le signaler avant les congés d'automne afin que je puisse organiser mon planning.

➤ La formation continue

L'offre de formation continue pour 2024-2025 est déclinée dans le catalogue accessible sur cette page : <https://www.ac-dijon.fr/offre-de-formation-2024-2025-128171>. Certaines formations relèvent d'une inscription libre, d'autres d'une inscription à public désigné ; pour ces dernières, je vous invite à me contacter afin de m'informer de votre souhait d'y participer.

La **formation continue** offre un moment privilégié pour vous rencontrer, échanger, enrichir vos pratiques professionnelles et actualiser les connaissances disciplinaires. Elle ne doit donc pas être opposée à vos obligations de service puisqu'elle est au contraire l'un des moyens de les assurer au mieux. Ainsi, je souhaite vivement que chacun d'entre vous suive au moins une formation par an, en en tenant compte dans la progression annuelle de vos leçons et de la possibilité d'assurer l'auto-remplacement de vos cours en concertation avec votre chef d'établissement.

Le plan de formation proposée pour 2024-2025 est le suivant :

- **les 12 et 13 novembre** se tiendront nos deux journées académiques ; elles seront consacrées à l'une des notions au programme de l'agrégation interne et à l'un des thèmes du programme de spécialité HLP : **la création**. Quatre conférences vous seront proposées : Emeline Durand, professeure à l'Université de Bourgogne vous proposera une intervention sur la notion de création musicale et les avant-gardes musicales du vingtième siècle, à partir de la *Philosophie de la nouvelle musique* d'Adorno et du roman *Le Docteur Faustus* de Thomas Mann. Géraldine Roux, professeure agrégée de philosophie dans l'académie

de Reims et professeure à l'Inalco, proposera une communication sur la création dans la philosophie et la religion juives. Bruno Durand, la-Ipr d'arts plastiques dans l'académie de Dijon et artiste-peintre, interviendra sur la création dans les arts plastiques. Michaël Crevoisier, professeur à l'UFC, proposera une conférence intitulée "Conception, création, invention chez Simondon". Ces journées académiques relèvent d'une inscription libre. **Vous pouvez vous y inscrire jusqu'au 11 octobre sur Sofia-FMO** ; le lien de préinscription à ces journées académiques est le suivant : https://be1d.ac-dijon.fr/sofia-fmo-dijon/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/5822/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/81644|01|S1|2024-11-12_09:00:00|2024-11-13_17:00:00

- **Quatre 1/2 journées départementales** (Côte d'Or, Saône-et-Loire, Yonne et Nièvre) réuniront des professeurs (public désigné) sur la question de l'évaluation des travaux de philosophie afin de réfléchir les biais évaluatifs et leurs enjeux au regard de la notation dans le contexte du contrôle continu et de l'examen. Les professeurs qui souhaitent y participer sont invités à me l'indiquer par courriel. Vous trouverez en pièces jointes des extraits des documents élaborés par le groupe philosophie de l'IGESR afin de soutenir les réflexions menées en académies sur l'harmonisation des pratiques d'évaluation et de notation : les échelles d'évaluation pour guider la notation des copies en cours d'année et lors de la correction des épreuves du baccalauréat (tronc commun et spécialité HLP). Ces documents sont téléchargeables dans leur intégralité sur Eduscol :
<https://eduscol.education.fr/document/24058/download>
<https://eduscol.education.fr/document/24337/download>
- une journée de formation faisant suite à la journée du 19 octobre 2023 sur **les pratiques de l'oral en philosophie et la mise en scène de la parole philosophique ("incarner l'idée")** en partenariat avec la Maison Jacques Copeau et son directeur Ivan Grinberg, sera proposée aux professeurs qui ont participé à la première journée. Cette seconde journée se tiendra probablement à Dijon le **13 juin 2025**, lorsque les professeurs seront libérés de cours.

Pour la **spécialité HLP**, vous pourrez bénéficier d'une journée de formation inter-académique (public désigné) qui sera animée par des formateurs de notre académie et de l'académie de Lyon et qui réunira des professeurs des académies de Dijon, Lyon et Clermont-Ferrand ; cette journée se tiendra au Musée des Beaux-Arts de Lyon le **mercredi 29 janvier 2025**. Si vous souhaitez y participer avec votre binôme de lettres, je vous invite à me le faire savoir dès que possible. Une journée académique organisée conjointement avec l'inspection pédagogique régionale de lettres est également prévue pour la fin du second trimestre.

Au plan national de formation, les **Rencontres Philosophiques de Langres**, consacrées cette année à « la création », se dérouleront du 3 au 5 octobre. Vous pouvez consulter les enregistrements et télécharger les textes des conférences de la session 2023 des Rencontres sur le site Eduscol : <https://eduscol.education.fr/3643/rpl-2023-la-sensibilite> ; vous pourrez aussi accéder aux enregistrements des précédentes sessions.

➤ **Rappel concernant le rythme de travail des élèves et les devoirs en temps limité**

La formation des élèves passe à l'évidence par le travail qui leur est demandé et qui doit être au plus proche des exigences des épreuves de l'examen, ce que conforte la conviction que les compétences complexes qui s'y développent sont indispensables à la poursuite d'études dans le supérieur, indépendamment de la philosophie. C'est pourquoi nous vous invitons à recentrer l'évaluation, dès le début de l'année scolaire, sur les devoirs type bac, éventuellement préparés par des étapes/exercices toujours articulés et subordonnés à la rédaction du devoir complet. Ce dispositif (étapes préparatoires, rédaction du devoir complet) permet également de conjurer un mauvais usage d'internet ou de l'IA générative. Conformément aux recommandations de l'Inspection Générale, il importe de faire travailler les élèves sur table dans des conditions proches de celles de l'examen. Nous savons que la nouvelle organisation du lycée ne rend pas toujours ces plages de 4h faciles à obtenir. N'hésitez pas à solliciter mon intervention si une situation vous semble par trop préjudiciable à vos élèves.

Je me permets de vous rappeler les recommandations du groupe philosophie de l'IGESR concernant le travail des élèves :

« S'agissant des exercices en temps limité, plusieurs devoirs sont nécessaires, sur l'ensemble de l'année, à une bonne préparation des élèves à l'examen : devoirs surveillés, devoirs intégrés à des « baccalauréats blancs », soit dans les conditions strictes du baccalauréat, soit dans des conditions s'en rapprochant progressivement.

Sont ainsi recommandés :

- dans la voie générale, 8 devoirs répartis sur l'ensemble de l'année, dont les notes sont prises en compte pour l'établissement des moyennes trimestrielles ou semestrielles – dont 3 *devoirs en temps limité* ;
- dans la voie technologique, 6 devoirs répartis sur l'ensemble de l'année, dont les notes sont prises en compte pour l'établissement des moyennes trimestrielles ou semestrielles – *dont au moins 2 devoirs en temps limité*, répartis de manière à assurer la progressivité des apprentissages.

Quand sa charge de cours devient importante en raison du nombre de classes et d'élèves dont il a la charge, le professeur ne réduit pas le nombre des devoirs, mais il adapte les modalités de composition ainsi que les modalités de correction et d'annotation des travaux des élèves, en invitant par exemple à des travaux de groupe ou à la réalisation de devoirs à composition progressive. Il associe dans ces conditions le travail en temps libre et le travail en temps limité et y intègre, autant que nécessaire, des moments de réécriture partiels.»

➤ Ateliers de philosophie en voie professionnelle

En 2019, la réforme de la voie professionnelle a instauré la possibilité de proposer des « ateliers de philosophie » aux élèves des classes de terminale de la voie professionnelle (note de service du 1^{er} mars 2021 publiée au BO du 15 avril) ; depuis la rentrée 2023, une « option philosophie », proposée dans les lycées professionnels volontaires, vient renforcer ces dispositifs déjà existants. Ils témoignent d'une volonté forte d'assurer l'équité de tous les bacheliers en proposant aux élèves de terminale professionnelle un authentique enseignement de philosophie. En effet, l'objectif de cet enseignement n'est pas de proposer aux élèves des lycées professionnels de simples pratiques d'« échanges » ou de « discussions », mais bien **de les introduire aux démarches et aux questionnements propres à la discipline « philosophie »**, parmi lesquels l'analyse de problèmes notionnels, la construction et la déconstruction d'arguments, la consolidation des capacités critiques et réflexives des élèves sur leurs convictions comme sur leurs pratiques, etc. C'est donc aux professeurs de philosophie – sur la base du volontariat – qu'il revient d'assurer cet enseignement qui peut aussi prendre la forme d'une intervention conjointe avec un professeur de lycée professionnel.

Madame Isabelle Fira, IEN EG Lettres-Histoire-Géographie, et moi-même sommes en charge du déploiement de ces dispositifs dans l'académie de Dijon. Depuis 2022-2023, des ateliers ont été conduits par les professeurs de philosophie qui ont bien voulu s'engager dans ce projet dans plusieurs établissements répartis sur tout le territoire de l'académie. Les propositions retenues ont été élaborées après concertation afin de s'adapter au contexte local et à la singularité des établissements et des filières. Ces ateliers ont rencontré un beau succès auprès des élèves et ont vocation à se développer afin de permettre à tous les bacheliers de bénéficier d'une initiation à la démarche philosophique. Ils reposent sur le volontariat des professeurs de philosophie et PLP intéressés par ce dispositif dont le financement peut s'inscrire dans le PACTE.

Les professeurs qui souhaiteraient s'impliquer pour l'année 2024-2025 dans la mise en oeuvre d'ateliers ou options de philosophie dans leurs établissements voudront bien se rapprocher de moi : je leur communiquerai toutes les informations utiles à leur réalisation afin que madame Fira et moi-même puissions les accompagner dans leurs démarches.

➤ Enseignement en Education Morale et Civique

Certains professeurs de philosophie sont en charge de l'enseignement d'éducation morale et civique dans les classes de seconde, première et terminale. J'attire leur attention sur deux points :

- de nouveaux programmes d'EMC entrent en vigueur à compter de cette rentrée scolaire. Ils sont consultables à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/1681/programmes-et-ressources-en-enseignement-moral-et-civique-voie-gt>
Pour l'année 2024-2025, ce sont les classes de seconde qui sont concernées par ces nouveaux programmes.
- Cet enseignement est pris en compte dans le contrôle continu pour l'obtention du baccalauréat et doit à ce titre faire l'objet d'une évaluation chiffrée (coefficient 2 : 1 en première, 1 en terminale).

➤ Quelques rappels pratiques

Pour accéder aux différentes ressources utiles à votre enseignement en tronc commun et en spécialité et aux textes officiels, je vous invite à consulter régulièrement le site philosophie de notre académie (<http://philosophie.ac-dijon.fr/>). Vous y trouverez en particulier le livret d'accueil destiné aux nouveaux professeurs (professeurs stagiaires et professeurs contractuels) : il comporte des informations et des ressources qui pourront aussi intéresser les professeurs expérimentés ; je vous recommande donc de le télécharger et de le parcourir.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir activer votre **adresse électronique académique**, qu'il convient d'utiliser **de manière exclusive** dans le cadre de la communication professionnelle et de **consulter très régulièrement**. En effet, c'est à cette adresse que les courriels que je vous envoie sur la liste de diffusion sont distribués. Une mise à jour de cette liste a été effectuée : pour des raisons de sécurité, seules les adresses académiques sont désormais retenues. Si vous ne consultez pas régulièrement votre webmail académique, je vous recommande d'ajouter votre compte de courrier académique sur votre application de messagerie (des tutoriels sont aisément accessibles sur internet pour les diverses applications de messagerie).

Vous pouvez tout à fait légitimement me contacter ou m'écrire, sans passer nécessairement par la voie hiérarchique, pour ce qui concerne les questions d'ordre pédagogique ou didactique, par courriel (floriane.tanguy@ac-dijon.fr).

Je vous souhaite d'installer dans vos classes un climat de travail qui permettra de « ne laisser aucun élève au bord du chemin » comme nous y invite la circulaire de rentrée, afin que chaque élève qui vous est confié puisse s'engager dans la démarche philosophique et bénéficier de votre enseignement.

Chères et chers collègues, soyez assurés de mon engagement à vos côtés pour vous accompagner et répondre à vos attentes. Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée et une année scolaire qui soit l'occasion de mener à bien vos différents projets professionnels et pédagogiques.

L'IA-IPR de philosophie

Floriane TANGUY

